

Maroc

Catégorie			Base légale	Emplacement	Protocoles ratifiés	
Système électoral	Système Monarchique				-Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1979) ; - Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1979) ; - La Convention sur l'Elimination de toute Forme de Discrimination à l'égard des Femmes ; - Les Conventions de l'organisation internationale	
	Législatives :	Chambre des conseillers : Suffrage indirect : -3/5 par les élus locaux -2/5 par les chambres professionnel	Loi organique N 32-97 relative a la chambre des conseillers http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5CFr%5C1997%5CBO_4518_fr.PDF	Article premier		
		Chambre des Représentants : Scrutin de liste a la représentation proportionnelle	loi organique N 31-97 relative à la chambre des représentants tel que modifiée par la loi organique n°06-02 http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5CFr%5C2002%5CBO_5018_fr.PDF	Article premier		
	Communes	Président de commune : Indirect				
		Conseillers communaux : *Communes de moins de 25.000 habitants scrutin uninominal a la majorité simple * Communes de	Code électoral tel que modifié par la loi n°64-02 http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5CFr%5C2003%5CBO_5096_fr.PDF	Article 200		

		plus de 25.000 habitants scrutin de liste a la représentation proportionnelle			
Barrière électorale	Législatives : 3%		loi organique n°31-97 relative à la chambre des représentants tel que modifiée par la loi organique n°06-02 http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5Cfr%5C2002%5CBO_5018_fr.PDF	Article 78	du travail : - Convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) - Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine ; - Convention n° 4 concernant le travail de nuit des femmes ; - Convention n° 45 concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories
	Communales : 3%		Code électoral tel que modifié par la loi N 64-02 http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5Cfr%5C2003%5CBO_5096_fr.PDF	Article 209	
Circonscriptions électorales :	Législatives : Plurinominale				
	Communales : * Circonscription de moins de 25000 : Uninomiale ; * Circonscription de plus de 25000 : Plurinominale		Code électoral tel que modifié par la loi N 64-02 http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5Cfr%5C2003%5CBO_5096_fr.PDF	Article 200	
Forme de candidature	Listes fermées sans panachage ni vote préférentiel pour tous les types d'élection				
Loi sur les quotas/ Mesures positives pour la participation politique des femmes	Législative : Pas de lois mais pour les élections législatives de 2007, les partis politiques se sont concertés à réserver les 30 sièges de la liste nationale exclusivement aux		http://www.quotaproject.org/displayCountry.cfm?CountryCode=MA		

	femmes			
	<p>Municipale : Listes supplémentaires prévues en vue des élections de juin 2009 pour garantir 12% de femmes au moins dans les conseils municipaux</p> <p>Au niveau des partis politique : USFP : 20% réservées aux femmes sur les listes du parti</p>	<p>http://www.quotaproject.org/displayCountry.cfm?CountryCode=MA</p>		- Convention n°3 concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement et convention n° 103 concernant la protection de la maternité
Financement de la campagne électorale	La participation de l'Etat au financement des campagnes électorales pour les élections législatives et communales tient compte de nombre de voix recueillis et de sièges remportées par chaque parti politique	<p>Decret n°2-02-188 du 17 juillet 2002, relatif à la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales menées par les partis politiques à l'occasion des élections générales, communales et législatives</p> <p>http://www.sgg.gov.ma/BO%5Cbulletin%5Cfr%5C2002%5CBO_5026_fr.PDF</p>	Article premier	
% des députées et sénatrices lors des dernières élections	<p>Sénatrices : 2006 1.11% (soit 3 femmes sur 270)</p>	<p>http://www.ipu.org/parline-f/reports/1222_A.htm</p>		
	<p>Députées : 2007 10.46% (soit 34 femmes sur 325 membres)</p>	<p>http://www.ipu.org/parline-f/reports/1221_A.htm</p>		
% de femmes dans les conseils municipaux	<p>Communales de 2009 12.3 soit 3406</p>	<p>http://www.aufaitmaroc.com/fr/actualite/maroc/article/elections-communales-les-femmes-reclament-une-representativite-plus-elargie/</p>		
Taux d'abstention	<p>Législatives : 2007 63%</p>	<p>http://www.ipu.org/parline-f/reports/1221_E.htm</p>		



Baillleur des fonds :



lors des dernières élections	Communales : 2009 47.52%	http://www.elections2009.gov.ma/res/Default.aspx		
-------------------------------------	--	---	--	--